



LOT-ET-GARONNE
47140

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le 10 novembre
Le conseil municipal de la commune de Massels
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PICCOLI,
Maire.

Nombres de conseillers: Date de convocation du conseil municipal 05-11- 2018

En exercice :11

Présents : Mme LALO Régine, GIBBS Anne- Marie,
Mrs BARRIERES Bernard, CALMETTES Jacques,
BANNEAU Gabriel, DORDÉ François, HABOUZIT Thierry,
PICCOLI Jacques, PINEDE Daniel, SALEVIEILLES Franck

Excusée : Mme GRONDIN Sylvia,

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de séance : Mr HABOUZIT Thierry,

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du rapport des services 2017 Fumel Vallée du Lot**
- 2) **Rapport annuel 2017 prix et qualité du service Assainissement**
- 3) **Rapport annuel 2017 –Prévention et gestion des déchets**
- 4) **Décision modificative n°1- travaux chemins ruraux**
- 5) **Questions diverses :**

2018-34

Rapport annuel 2017 d'activité des services de Fumel Vallée du Lot

En application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes FUMEL VALLEE DU LOT a présenté à son assemblée délibérante un rapport d'activité des services de Fumel Vallée du Lot pour l'année 2017 ;

Ce document est ensuite transmis aux Communes membres pour approbation ;

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activité des services de Fumel-Vallée du Lot.

Ce rapport décrit notamment la compétence de la Communauté de Communes et l'organisation générale du service

**Après avoir entendu l'exposé
Le Conseil Municipal**

1°) – atteste de la présentation du rapport d'activité des services de Fumel-Communauté élaboré par Fumel Vallée du Lot

2°) – dit que ce rapport mis à connaissance, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée par 10 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

2018-35

Rapport annuel sur le prix et qualité du service assainissement 2017 de Fumel Vallée du Lot

En application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes FUMEL VALLEE DU LOT a présenté à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix de l'assainissement pour l'année 2017 ;

Ce document est ensuite transmis aux Communes membres pour approbation ;

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport d'assainissement de Fumel-Vallée du Lot.

Ce rapport décrit notamment la compétence de la Communauté de Communes et le programme des travaux réalisés et programmés en 2017

**Après avoir entendu l'exposé
Le Conseil Municipal**

1°) – atteste de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement élaboré par Fumel Vallée du Lot

2°) – dit que ce rapport mis à connaissance, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée par 10 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

2018-36

Rapport annuel 2017 sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de Fumel-Communauté

En application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes FUMEL VALLEE DU LOT a présenté à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de Fumel Vallée du Lot.

Ce document est ensuite transmis aux Communes membres pour approbation ;

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de Fumel Vallée du Lot.

Ce rapport décrit notamment la compétence de la Communauté de Communes et l'organisation générale du service

**Après avoir entendu l'exposé
Le Conseil Municipal**

1°) – atteste de la présentation du rapport sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers élaboré par Fumel Vallée du Lot

2°) – dit que ce rapport mis à connaissance, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée par 10 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

2018-37

RENOVATION CHEMINS RURAUX-Décision Modificative n°1

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de régulariser le Budget 2018 ainsi qu'il suit pour le financement des travaux de rénovation des chemins ruraux.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 33 : Réseaux de voirie	27 000,00	21 (021) : Virement de la section de fonct.	27 000,00
	27 000,00		27 000,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'invest.	27 000,00		
615231 (011) : Voirie	-27 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	27 000,00	Total Recettes	27 000,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

SIGNATURES

Mr PICCOLI Jacques

Mr HABOUZIT Thierry

Mr CALMETTES Jacques

Mr BANNEAU Gabriel

Excusé

Excusé

Mr BARRIERES Bernard

Mr DORDE François

Mme LALO Régine,

Mr PINEDE Daniel,

Mme GIBBS Anne Marie

Mme GRONDIN Sylvia

Excusée

Excusée

Mr SALEVIEILLES Franck